

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Du 30 août 2025 à 14 heures

Conformément à l'article 10 des statuts et sur convocation du Président, les Présidents des clubs des groupements sportifs affiliés à la ligue ont tenu, l'Assemblée Générale au **Billard Club de La Garde, 293, boulevard Pierre LOTI – 83130 – LA GARDE**, siège de l'association.

Il a été établi une feuille de présence. Le total des groupements sportifs affiliés présents, représentés est de 21, représentant 55 voix.

Selon l'Art 11.5. Le quorum requis est de 16 affiliés sur 32 et 39 voix sur 78.

Le quorum étant atteint (20/32 & 51/78), l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Arrivé en cours de séance au point 3, Billard Club de Nice, 1 affilié, 4 voix.

La séance est ouverte à 14h15.

ORDRE DU JOUR

1. La LMB n'ayant plus de secrétaire, nous proposons de désigner un secrétaire de séance à la majorité simple.
2. Rapport moral du Président
3. Rapport d'activité des commissions. (Consultables sur le site LMB)

Section carambole : Achour FERHAT

Section billard américain : Rolland GROS

Section blackball : Fabienne SIMIAN

Commission arbitrage : Fabrice LEMESLE

Commission formation : Poste vacant

Commission de discipline : Pas d'activité

4. Rapport d'activité ETR : Sylvain VILLEMAIN
5. Rapport financier
6. Rapport des vérificateurs aux comptes
7. Quitus
8. Election des vérificateurs aux comptes
9. Election au Comité Directeur, en remplacement d'un membre démissionnaire Art :14.3 des statuts. (Appel à candidature)
10. Budgets prévisionnels 2025-2026 et 2026-2027
11. Projet Arbitrage et augmentation de la part Ligue (Consultables sur le site LMB)
12. Formalités
13. Questions diverses

Le Président précise que la convocation a été portée à la connaissance des membres le 30 juillet 2025. Les documents étaient également à la disposition des délégués, sur le site de la ligue.

Conformément à l'article 11 des statuts, la séance est présidée par le Président de la Ligue. Le secrétariat de séance est assuré par un secrétaire élu en séance.

Introduction du Président :

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

Point 1 La LMB n'ayant plus de secrétaire, nous proposons de désigner un secrétaire de séance à la majorité simple.

Se présente : Roger NATELLA

Vote pour : 51

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 2 Rapport moral du Président

Le Président donne lecture du rapport moral qui n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 51

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 3 Rapport d'activité des commissions.

Les rapports ont été mis en ligne, avant l'AG, sur le site LMB. Chaque responsable de commission en présente un résumé en séance.

- Carambole

Suite à la présentation du rapport la discussion est ouverte.

Discussion :

Le règlement sportif retenu pour la saison est perfectible. Il est prévu de constituer une commission chargée de proposer une organisation et des règles consensuelles applicables à partir de septembre 2026. Une lettre de mission en précisera l'objectif et les contours.

Gérard CLEMENT et Francis DOS SANTOS acceptent de prendre la Présidence de la sous-commission 3 bandes.

Le rapport est mis aux voix

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- Billard américain

Le rapporteur est absent mais le rapport était consultable sur le site LMB.

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- Black-ball

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- Arbitrage

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 4 Rapport d'activité ETR

La prise de fonction Sylvain VILLEMAIN date de janvier. Les actions proposées seront effectives cette saison. Elles seront développées au fur et à mesure du déblocage des financements.

Le rapport est mis aux voix

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 5 Rapport financier et approbation des comptes

Pour l'exercice 2024-2025, le total des produits est de 22 486,77 €, constitué de la rétrocession par la FFB de la part des licences revenant à la ligue et des subventions.

Les charges s'élèvent à 26 616.21 €.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 4 129,86 €

Le résultat financier est positif de 2 363,57 €

A noter que les capitaux propres s'élèvent à 44 303,68 €

La vérification des comptes a été effectuée par Alain Briand et Yves Gourseaud.

Préalablement au vote et conformément au « **Point 6 de l'ODJ** », Yves Gourseaud donne lecture des conclusions. Les vérificateurs confirment que les comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Suite au rapport des vérificateurs (initialement prévu au point 6 de l'ODJ), le rapport et l'approbation des comptes sont mis aux voix :

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 6 Quitus

L'assemblée donne quitus au Président et à son équipe pour la gestion de l'exercice.

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 7 Election des vérificateurs aux comptes

Se présentent :

Alain Briand

Roger NATELLA

Vote pour : 55

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Vote contre : 0

Abstention : 0

Abstention : 0

Les vérificateurs sont élus à l'unanimité des présents et représentés

Point 8 Election au Comité Directeur, en remplacement d'un membre démissionnaire

Aucun candidat ne se présente. Cette candidature est destinée à remplacer le secrétaire démissionnaire.

Ce poste est un poste clef qui représente une charge de travail non négligeable et nécessite quelques compétences transversales.

Faute de candidat, certaines taches devront être externalisées et confiées à des prestataires privés moyennant paiement.

Il est regrettable que parmi nos 900 licenciés, personne ne souhaite postuler et s'impliquer. Nous demandons aux personnes présentes de solliciter leurs adhérents pour faire acte de candidature.

Point 9 Projet Arbitrage et augmentation de la part Ligue

Ce point est présenté avant la présentation du budget prévisionnel dans la mesure où il impacte directement ce budget.

Le projet est consultable sur le site LMB et une présentation en est faite en séance.

Le principe du projet arbitrage est de relayer un des axes du projet sportif de la FFB au niveau LMB.

Le Financement 2025-2026 sera couvert par les fonds propres de la LMB et une demande de subvention à la FFB.

Pour 2026-2027 nous proposons de financer ce projet en augmentant la part LMB de 5€.

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Part FFB	47	49	XX
Part LMB	20	20	20+5

Discussion :

Cette augmentation sera probablement mal acceptée dans les clubs et risque d'en mettre certains en péril. C'est aussi une incitation à ne plus licencier tous les membres.

Nous rappelons qu'il est obligatoire de licencier tous les membres d'un club affilié FFB.

Comparé à d'autres activités, nous sommes parmi les moins chères.

Une hausse de 5€ reste modique ; Pour mémoire, la dernière hausse date de 4 ans et cette hausse interviendra en septembre 2026.

C'est 5 € investis dans un compartiment de notre sport identifié par la FFB comme essentiel.

Il est proposé de financer ce projet en augmentant de 5€ la part ligue pour la saison 2026-2027.

Vote pour : 38

Vote contre : 17 : Aix-En-Provence(2)-Istres(3)-La Crau(2)-Mandelieu(3)-Orange(2)-Rognac(2)-Sisteron(3)

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

10 Budgets prévisionnels 2025-2026 et 2026-2027

Le budget prévisionnel 2025 -2026, tient compte de l'historique. Il intègre le financement et le coût des actions. Le budget prévisionnel 2026-2027 est une évolution sur les mêmes bases.

Vote pour : 54

Vote contre : 0

Abstention : 1 : Orange (2)

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

Point 11 Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seraient nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix

Vote pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

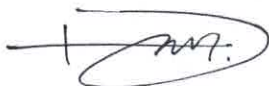
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 12 Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président remercie les participants.

La séance est levée à 17h30.

Le 30 août 2025



Le Président

Jean-Pierre DREMEAUX



Le Secrétaire

Roger NATELLA